



Association Laïque des Parents d'Elèves de Conflans Ste Honorine

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 17 JUIN 2009

Ordre du jour :

1. Bilan des conseils d'école
2. Le collectif de défense du Service Public (RASED etc. ...)
3. La cantine
4. Le réseau RESF
5. Le carnaval' in
6. Préparation de la rentrée 09 : dans les écoles primaires, les collèges, le forum des associations, les tracts de rentrée ...
7. Questions diverses

1. Bilan des conseils d'école

Pour la maternelle des basses roches:

- hausse importante des effectifs + 20 élèves en septembre 2009
- création d'une classe de petits moyens dans un pré fabriqué du centre de loisirs car la mairie ne veut pas construire
- petite augmentation du nombre de lit pour le dortoir mais pas suffisamment par manque de place
- restriction de l'accès à la cantine et au dortoir pour les parents qui ne travaillent pas INADMISSIBLE!!!!
- pour pallier l'espace en moins du centre de loisir la mairie accepte qu'il occupe le gymnase à temps plein pendant les heures de garderie.

3.La cantine

ALPEC

2, Villa de fin d'Oise - 78700 Conflans Sainte-Honorine.
laurendeau@alpec.fr – 06 83 60 08 85 – www.alpec.fr



Association Laïque des Parents d'Elèves de Conflans Ste Honorine

J'ai assisté à une réunion avec Mmes Bunout, Deslandes et Pétex (représentant la mairie) et M. Néel (PEEP) aujourd'hui.

Mme Bunout nous a expliqué que depuis le débat sur la chronobiologie, le pôle scolaire a travaillé sur l'accueil des enfants et spécialement des petites sections dont le nombre va croissant. Les dames de cantine ne peuvent fournir un service de qualité et les dortoirs de sieste de maternelles sont surchargés.

Soucieuse du bien-être des élèves, la mairie a donc décidé de restreindre l'accès à la cantine à deux jours par semaine aux enfants quand un de leurs parents ne travaille pas.

Le service scolaire a soumis l'idée au bureau municipal qui a validé et étendu le dispositif initialement prévu pour les maternelles à tout le primaire.

Un courrier expliquant ce nouveau fonctionnement sera envoyé aux familles avant la fin de l'année scolaire.

Mme Bunout a souhaité connaître l'avis des associations de parents d'élèves :

L'alpec reconnaît qu'il y a vraiment un problème de place et d'effectifs, mais le choix politique de restreindre plutôt que de chercher à accueillir dans de meilleures conditions n'est pas satisfaisant.

- Même si l'accueil des enfants à la cantine n'est pas un droit, le principe d'égalité des usagers devant le service public existe. Enormément de jurisprudence le confirme :
 - Les restaurants scolaires puissent être utilisés par tous les parents qui désirent y placer leurs enfants, sans distinction selon les possibilités financières dont dispose chaque foyer (mais avec la possibilité de tarifs différenciés selon les revenus) (Conseil d'Etat Ville de la Rochelle 10 février 1993 N° 95863)

-L'accès des élèves à la cantine scolaire ne peut être subordonné à la production par les parents d'une attestation patronale de leur lieu de travail car un tel document n'est pas nécessaire à la bonne marche du service et porte atteinte au principe d'égalité des usagers en introduisant une discrimination entre les enfants suivant que leurs parents ont un emploi salarié ou non.(Arrêt du Tribunal administratif de Versailles du 16 novembre 1993 et Tribunal administratif de Marseille du 25 novembre 1995)

- Les familles seront cataloguées (ces enfants-ci peuvent manger tous les jours, ceux-là non, ces derniers normalement non mais comme ils sont aidés par le service d'action sociale de la ville alors oui etc.)
- Personne ne sait si cela va alléger les effectifs de cantine, puisqu'aucune simulation n'a été faite ...
- L'argument que cela se fait dans les autres villes ne tient pas, il fallait justement lutter pour préserver notre spécificité.

La PEEP a donné un avis favorable en expliquant qu'elle avait « une responsabilité, contrairement à l'alpec ».

La FCPE n'était pas représentée. Nous comptons faire un courrier au maire.

ALPEC

2, Villa de fin d'Oise - 78700 Conflans Sainte-Honorine.
laurendeau@alpec.fr – 06 83 60 08 85 – www.alpec.fr



Association Laïque des Parents d'Elèves de Conflans Ste Honorine

8. Préparation de la rentrée 09 : dans les écoles primaires, les collèges, le forum des associations, les tracts de rentrée ...

Prévoir une date pour la réunion de rentrée

16 et 17 octobre 09 élections

Nouvelles idées : p'tit bus, liaisons douces, ...

Améliorer le stationnement en développant les transports alternatifs

En complément de la réglementation du stationnement, il appartient à chacun d'entre nous de réorganiser ses propres déplacements avec des modes de transport alternatifs. Le vélo, la marche à pied, le co-voiturage en sont des exemples. Et lorsqu'il existe un moyen de transport collectif sur votre parcours, pourquoi ne pas le privilégier à la voiture ?

Notons que Conflans souhaite poursuivre ses efforts dans le développement de modes de transport alternatifs.

Parmi les mesures phares déjà prises :

un audit sur les transports en commun, suivi d'un plan de développement du réseau de transport public en discussion avec les partenaires institutionnels concernés

la mise en œuvre d'un schéma directeur pour les liaisons douces

la création d'un comité vélo et l'installation de parcs à vélo gardés

un site Internet dédié à l'échange de services Entre Conflanais, pour favoriser le covoiturage.

Tract CM2 ? et pour les autres ?

ALPEC

2, Villa de fin d'Oise - 78700 Conflans Sainte-Honorine.
laurendeau@alpec.fr – 06 83 60 08 85 – www.alpec.fr